

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Paca affiche le taux le plus bas

L'économie provençale fait preuve de résilience. C'est ce que montre l'étude réalisée par Altares, relative aux défaillances d'entreprises enregistrées dans le pays au troisième trimestre de cette année. Les informations collectées auprès des greffes des tribunaux de commerce et de grande instance, font en effet apparaître que la meilleure performance régionale appartient sur cette période à Provence-Alpes-Cote d'Azur qui n'enregistre qu'une progression de 37% du nombre des défaillances. C'est-à-dire les procédures de sauvegarde, les placements en redressement judiciaire et les liquidations. Un taux bas comparé aux progression de 87,2% de la région Auvergne Rhône-Alpes (1050 défaillances), de 91,1% pour la région Occitanie (814 défaillances) ou de 157,1% pour la Corse (54 défaillances).

Bref, avec 930 défaillances enregistrées dont 255

ouvertures de procédures de redressement judiciaire mais tout de même 653 liquidations judiciaires prononcées (soit un taux de 70,2%), Paca affiche le taux le plus bas de l'Hexagone. Un niveau en décalage avec la tendance nationale qui voit le taux d'ouverture des procédures progresser de 69%. "Soit un taux jamais observé en 25 ans", note Thierry Millon, en charge des études réalisées par Altares. Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre, 8950 procédures ont été ouvertes en France, ce qui porte à 38 000 le nombre des défaillances sur une année et un supplément de 10 000 défauts. Une progression qui se rapproche du rythme de 2019, l'année de référence, mais qui malgré la multiplication de signaux préoccupants, dans le bâtiment notamment, ne conduit pas au seuil des 53 500 procédures ouvertes en septembre 2019.

J.-L.C.